

Commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE
24160

DELIBERATION N° 2015 / 034 en date du 29 JUIN 2015

portant sur

LE GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE / TAFTA

Membres	11
Présents	10
Représentés	01
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	00

Le Conseil Municipal de la commune de St MARTIAL D'ALBAREDE s'est réuni en **session ordinaire** à la mairie, le **LUNDI 29 JUIN 2015** à 20 h 30, selon convocation en date du 23 JUIN 2014, sous la présidence de M. Michel DUPUY, Maire.

Présents : DUPUY Michel. CIPIERRE Francis. LEYMARIE Michel.
VOUTERS Magdeleine Françoise. BENOIT Patrick. MORISSEAU. Nadine.
BORDERIE Séverine. MOURTIER Jean-Louis. PLICHON Dominique.
LATOUR Philippe.

Excusé : BENOIT Patrick ayant donné pouvoir à DUPUY Michel.

Secrétaire : Philippe LATOUR est élu secrétaire.

HORS Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI) ou Transatlantic Free Trade Area (TAFTA)

Le Conseil Municipal de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE

VU L'article 72 de la Constitution française,
VU Le code général des collectivités territoriales
VU La résolution de l'Assemblée nationale n°156 du 15 juin 2013,
VU L'avis de la commission des Finances,
Vu le rapport présenté par le Collectif Stop TAFTA24,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal,

- Demande :

- l'arrêt des négociations sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement dit TAFTA, du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.
- la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TAFTA qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.
- l'ouverture d'un débat national sur le TAFTA et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.
- **Mandate** Monsieur le maire de la commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE pour saisir le gouvernement et les institutions européennes concernées.
- **Décide** d'ouvrir un débat sur les risques de nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales que représenterait la mise en œuvre des accords de libre-échange approuvés par l'Union européenne.
- **Décide** dès à présent, en tant qu'assemblée élue, d'agir par tous les moyens possibles pour empêcher la mise en œuvre du TAFTA et de soutenir toutes les collectivités locales périgourdines qui s'engageraient dans cet objectif.
- **Décide** dès lors de déclarer la commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE « zone hors TAFTA ».

A Saint Martial d'Albarède,

le 06 JUILLET 2015.

Le Maire
Michel DUPUY

Le Maire
Michel DUPUY

ACTE RENDU PUBLIC
DEPOT EN LA PREFECTURE
DE LA DORDOGNE
PUBLICATION OU NOTIFICATION



AR PREFECTURE

130487-20150629-2015034-DE
Reçu le 06/07/2015

